



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

agrocarburants

Question écrite n° 17190

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la politique douanière de l'Union européenne concernant le bioéthanol. En effet, la Commission européenne et le Comité européen des douanes autorisent les opérations de transformation sous douane d'éthanol importé bénéficiant de droits de douane préférentiels, ce qui contribue à déstabiliser le marché européen. En outre, la Commission européenne semble avoir la volonté d'accorder au Pakistan, au Canada et à l'Ukraine des contingents d'importation d'éthanol à droits de douane nuls, ce qui déstabiliserait encore davantage le marché européen. Il lui demande par conséquent de lui indiquer les orientations et démarches envisagées par le Gouvernement pour faire prévaloir l'intérêt des producteurs européens d'éthanol auprès de la Commission européenne.

## Texte de la réponse

Concernant les négociations commerciales bilatérales entre l'Union européenne et les pays tiers, le gouvernement considère l'éthanol comme un produit sensible pour lequel est systématiquement défendue une position de fermeté auprès de la Commission européenne afin de préserver les intérêts de la filière française. Les efforts déployés par la France qui a su convaincre d'autres Etats membres de la nécessité de partager cette approche lors de la négociation des préférences commerciales autonomes d'urgence pour le Pakistan ont permis une meilleure prise en compte des préoccupations de la filière éthanol, que ce soit en termes de volume ou en termes de durée dans l'octroi de ces préférences tarifaires. L'action du gouvernement lors de la négociation avec l'Ukraine a permis également de limiter le volume du contingent tarifaire à droit nul octroyé par l'Union européenne sur l'éthanol et d'obtenir des compensations sur d'autres domaines pour équilibrer l'accord commercial. Les négociations avec le Canada ont été conclues en 2013 et l'accord est désormais finalisé au niveau technique. Enfin, s'agissant des discussions avec les Etats-Unis, l'éthanol a pour l'instant été classé par la Commission parmi les produits sensibles, notamment à la demande du gouvernement français, qui s'attachera à défendre cette position tout au long de la négociation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17190

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 février 2013](#), page 1202

**Réponse publiée au JO le :** [11 novembre 2014](#), page 9490